



Déclaration revenus mixtes

Par Helenita

Bonjour, je suis psychologue salariée à temps plein depuis 2008 et par ailleurs j'exerce depuis 2017 une petite activité en libéral, quelques heures par semaine, sous le régime de la microentreprise (revenus n'excédant pas quelques milliers d'euros par an).

Je déclare bien sûr chaque année mes revenus en tant que salariée auprès de la direction des finances publiques, et par ailleurs je déclare auprès de l'URSSAF mes revenus en tant qu'autoentrepreneur, et je paye mes cotisations sociales correspondantes.

Je viens d'apprendre qu'il fallait remplir également un formulaire auprès de la direction des finances publiques pour déclarer mes revenus en tant que microentreprise, ce que je n'ai jamais fait, ne connaissant pas cette obligation (véridique). Je n'ai pas coché l'option de prélèvement libératoire. Je suis embêtée : comment régulariser et qu'est-ce que je risque ?

Un grand merci d'avance.

Par Hibou Joli

Bjr,

N'ayant pas opté au prélèvement vous devez rectifier votre déclaration et déclarer cette activité au titre des BNC Non Professionnels de la 2042 PRO : cadres 5HQ (recettes) puis 5HY (recettes après abattement forfaitaire de 34%)